

MORTALITÉ.

Mortalité en général. — On entend par mortalité la sujétion à la mort. Suivant Bertillon, on obtient la mortalité générale en divisant, sans distinction d'âge, les décès D par la population P qui les a fournis dans l'unité de temps, c'est-à-dire dans l'année moyenne, suivant la formule $\frac{D}{P}$, et en multipliant par 1,000 le rapport obtenu.

Les chances de mort varient surtout suivant les âges : elles sont au *maximum aux deux extrémités de la vie*, dans la première enfance et à l'extrême vieillesse ; la statistique donne pour la première 200 morts pour 1,000 habitants, en France et en Suède. — Le *minimum* de la mortalité s'observe de 10 à 15 ans, où elle n'est que de 5 à 6 pour 1,000.

Un autre fait ressort de l'étude statistique, c'est que la mortalité en France va en *diminuant depuis le commencement du siècle*. Ainsi de 1801 à 1810, le nombre des décès, qui était de 28,6 pour 1,000 habitants, est tombé dans la période de 1861 à 1869, à 23,4 ; — en 1870 elle remonte à 28,3 ; — en 1871, à 34,8 ; — pour retomber en 1872 à 21,9. — En 1873, le nombre des décès était de 844,588 ; — en 1874, de 781,709.

Pour le département de la Seine, la mortalité qui, en 1871, avait été de 44,3 est tombée à 22,2, c'est-à-dire qu'elle a diminué de moitié.

Ces différents chiffres sont sans doute la preuve d'une longévité croissante, mais il ne faut pas en tirer des conclusions trop optimistes ; car, d'après ce que nous avons dit dans le chapitre précédent, cette diminution

de la mortalité tient en grande partie à l'abaissement malheureusement trop marqué du nombre des naissances. Il faut se rappeler en effet, qu'au commencement du siècle, on comptait annuellement 31,9 naissances par 1,000 habitants, tandis qu'actuellement on en compte seulement 26,7.

Les conditions qui peuvent modifier la mortalité générale sont très-nombreuses. Les principales, sont : l'âge, — l'état civil (légitimité, illégitimité), — les naissances, — les mois et les saisons, — les professions (mortalité militaire), — l'habitat, — les mutualités ouvrières, — l'aisance, — les migrations, — les influences morales, — les conditions de milieu (prisons, bagnes, hôpitaux, etc.), — enfin l'état pathologique.

A. Influence de l'âge. — (Mortalité par âge.) — Cette condition a une influence capitale sur la mortalité. Nous avons déjà vu plus haut que les deux extrémités de la vie étaient plus particulièrement exposées ; l'âge adulte et l'âge mûr sont aussi fortement atteints, et sur 950,000 décès annuels, on en compte en France plus de 500,000 avant la quarante-cinquième année.

La mortalité de la *première enfance* demande à être étudiée plus particulièrement. Un premier fait, c'est que cette mortalité est considérable : ainsi de 0 à 5 ans, elle peut dépasser 900 pour 1,000 ; dans certains pays même (Européens en Egypte, au Sénégal, etc.), elle atteint quelquefois 1,000 sur 1,000.

Sans arriver à ce *maximum* désastreux, on voit, dans certains pays, le nombre des morts du premier âge arriver à 400, 450, 500 pour 1,000, en Bavière, par exemple, ou même plus haut, comme dans quelques départements de la France : Loire-Inférieure, 900 pour 1,000 (Husson) ; — Seine-Inférieure, 874 pour 1,000 en 1860 ; — Nièvre, 500, 700 (Monod) ; — Paris, 560 (1839-1869).

Suivant Broca, cette mortalité effrayante tendrait à décroître depuis le commencement du siècle, comme il résulte des chiffres suivants : de 1800 à 1809, 222,7 décès de 0 à 1 an, pour 1,000 individus; — de 1835 à 1839, 202,6; — de 1860 à 1864, 176,3.

Bertillon pense, au contraire, qu'elle suit une progression croissante : ainsi de 1840 à 1849, la mortalité était de 182 par 1,000; — de 1857 à 1866, elle a monté à 204,2; — enfin en 1868, elle est arrivée à 217 pour 1,000.

Quant à la mortalité minimum, elle ne paraît pas avoir été déterminée d'une façon précise; il résulte cependant des études comparatives, faites en France et en Angleterre, que la mortalité infantine des familles riches est environ les $\frac{3}{8}$ de la mortalité commune. — Dans notre pays, la mortalité générale des enfants de la première année de la vie étant de 204, celle des enfants de la bourgeoisie ne serait que de 76.

Suivant Bertillon, toute mortalité infantine qui dépasse 95 et 100 décès annuels par 1,000 enfants de 0 à 1 an, renferme encore des causes contingentes de mort qu'on peut supprimer; et la limite inférieure que devrait atteindre la mortalité, au moins provisoirement, devrait être, suivant lui, de 70 à 75.

Les départements qui, en France, fournissent la mortalité la plus faible sont : le département de la Creuse, 131 décès de 0 à 1 an pour 1,000; — le département des Deux-Sèvres, 148; — le département de l'Indre, 152. — En Europe, les pays qui ont une mortalité encore plus faible sont, dans la Suède, le Jutland (mortalité, 97) et la Norwège (mortalité, 113).

Les régions où la mortalité est la plus élevée (271 et 370 pour 1,000) forment deux groupes : — l'un de 14 départements rangés autour de Paris; — l'autre de 10 départements situés dans le bassin du Rhône, entre Lyon

et Marseille. Ces résultats désastreux sont dus particulièrement à l'émigration des enfants, et à l'industrie nourricière. Nous y reviendrons plus loin.

Mortalité de la première année. — Bertillon a constaté que le nombre des décès, toujours très-élevé dans la première année, est plus particulièrement fort dans les premières semaines, et qu'il va en décroissant jusqu'au douzième mois.

Un fait intéressant, au point de vue de la mortalité, pendant cette première année, c'est l'influence de la légitimité et de l'illégitimité dans les villes et les campagnes : les statistiques indiquent une prédominance très-marquée de la mortalité des illégitimes, surtout dans les campagnes; cette aggravation, inconnue autrefois, est constante et considérable. — Ainsi pendant le premier mois, la mortalité des légitimes dans les villes étant de 66, celle des illégitimes est de 163 (rapport, 100 à 232). — Dans les campagnes, le chiffre des décès des enfants légitimes étant de 80, celui des illégitimes est de 232 (rapport, 100 à 290).

Le tableau suivant donne par semaine le détail de cette aggravation dans la mortalité rurale.

AGES.	COMPARAISON DE LA MORTALITÉ		DES ILLÉGITIMES DES VILLES AVEC CEUX DES CAMPAGNES.
	DES LÉGITIMES AVEC CELLE DES ILLÉGITIMES.		L'accroissement de la mortalité légitime étant 100 dans les villes, que devient cet accroissement dans les campagnes ?
	La mortalité des légitimes étant supposée 100, quelle est, dans les mêmes conditions, la mortalité des illégitimes ?		
	1° Dans les villes?	2° Dans les campagnes ?	
1 ^{re} semaine.....	193	215	411.5
2 ^e semaine.....	289	309	407.0
3 ^e et 4 ^e semaines.....	268	370	438.0
1 ^{er} mois.....	247	290	417.5
2 ^e et 3 ^e mois.....	183	338	183.0
4 ^e , 5 ^e et 6 ^e mois.....	144	349	242.0
Les six derniers mois.....	100	316	316.0
La 1 ^{re} année.....	169	307	182.0

Ce tableau nous montre que, dans la *première semaine*, la mortalité des enfants légitimes étant 100, celle des illégitimes est de 193 dans les villes, et 215 dans les campagnes. — Dans la *deuxième semaine*, la mortalité des illégitimes (ville) est de 289; celle des illégitimes (campagnes) de 309. — Dans la *troisième et la quatrième semaine*, dans les villes, *décroissance* des morts illégitimes, 268; dans les campagnes, *progression ascendante*, 370. — La mortalité va ensuite en s'atténuant rapidement dans les villes; elle diminue très-peu dans les campagnes, et l'emporte toujours considérablement sur les villes. — Enfin, dans les *derniers mois*, peu ou point de différence, dans les villes, entre les décès des enfants légitimes ou illégitimes; dans les campagnes, la différence est encore considérable et le rapport de 100 à 306.

Bertillon signale encore les autres faits suivants, aussi intéressants qu'inattendus : *a. l'intensité extrême* de la mortalité absolue et relative au début de la vie; ainsi, parmi ceux qui doivent mourir dans la première année, 40 pour 100 des enfants légitimes, 50 pour 100 des illégitimes, succombent dans le premier mois; — et parmi ceux qui doivent mourir dans le premier mois, 40 pour 100 des légitimes, et 30 pour 100 des illégitimes disparaissent dès la première semaine; — *b. la différence* entre la mortalité des filles et des garçons; le chiffre des décès des premières est constamment moindre que celui des garçons; cette différence, très-marquée dans les premiers jours, va en diminuant jusqu'au douzième mois; — *c. l'influence* de la campagne qui, favorable pour les enfants légitimes, surtout à partir du troisième mois, est *funeste* pour les enfants illégitimes. Les causes de cette singulière particularité sont complexes. D'après Bertillon, les principales sont : la misère, la dureté des parents qui, à la campagne, repoussent les filles-mères,

l'abandon plus complet du père qui souvent, dans les grandes villes, continue à vivre avec la mère. — On peut encore invoquer l'envoi des nourrissons parisiens qu'on confie à des nourrices mercenaires, et qui viennent grossir le contingent des décès illégitimes, rangés dans la catégorie des naissances illégitimes rurales. A propos de cette influence de la campagne, Bertillon a constaté une *différence* singulière entre l'action de la *campagne suédoise*, et celle de la *campagne française* : celle-ci n'exerce une influence *favorable* sur la mortalité qu'à partir du *troisième mois*, tandis qu'en Suède, l'action de la campagne se fait sentir dès le *premier mois*. — Quant à la cause de cette anomalie, Bertillon l'attribue à la différence d'instruction entre les paysans suédois qui savent tous lire et écrire et qui lisent, et les habitants de nos campagnes qui ne savent à peu près ni lire ni écrire. « Cette ignorance dit-il, nous coûte tous les ans 46,000 enfants ; » — *d. la marche paradoxale* de la mortalité entre la *première* et la *seconde semaine*, suivant que les enfants sont *légitimes* ou *illégitimes* : dans le premier cas, le chiffre des décès, à la ville comme à la campagne, va en diminuant, ce qui était facile à prévoir ; — dans le second (illégitimes) il va en croissant, fait absolument inattendu. Bertillon pense qu'on peut invoquer ici, comme causes, les influences indiquées plus haut (misère, abandon des parents ou du père, etc.) ; — *e. l'influence de la surveillance*. La mortalité des enfants du premier âge varie en effet dans des proportions énormes, suivant les conditions de bien-être, de soins ou de surveillance. Ainsi, d'après le docteur Monot, dans le département de la Nièvre, pour les nouveau-nés venus de Paris, *sans aucun contrôle*, et abandonnés aux nourrices mercenaires de profession, la mortalité est de 710 pour 1,000 ; — pour les *enfants assistés*, envoyés par le départe-

ment de la Seine, ou l'administration de l'assistance publique, et sous la *surveillance* d'agents et d'inspecteurs, la mortalité est de 240 ; — pour les nourrissons surveillés attentivement par les *sociétés protectrices* de l'enfance, la mortalité descend à 120 et 90. — Enfin, dans les cas où les *filles-mères reçoivent des secours* suffisants pour vivre et soigner, allaiter elles-mêmes leurs enfants, la mortalité tombe à 70 pour 1,000 seulement.

B. Influence du sexe. — (Mortalité par sexe.) — La statistique dégage ce fait général et constant dans tous les pays, que, dans la *première année*, la mortalité des *garçons l'emporte toujours* sur celle des *filles* ; pour 100 filles qui meurent en France, il succombe 116 ou 117 garçons. — On a trouvé un rapport identique en Angleterre et en Suède. — Cette *loi générale* n'est applicable que pour le *premier âge* ; au delà de cette période, les différences entre les deux sexes varient suivant les pays, et surtout suivant les âges. Il paraît cependant résulter de certaines statistiques : que les chances de mort sont à leur minimum de 10 à 15 ans ; — qu'à partir de cet âge, elles augmentent assez régulièrement pour les femmes ; — que de 15 à 20 apparaît, pour les femmes, une augmentation subite qui ne se montre pour les hommes que de 20 à 25 ans. Cet accroissement brusque est surtout marqué pour la France ; — qu'au delà de cet âge, il n'y a rien de précis. En Angleterre, par exemple, la mortalité des femmes est supérieure à celle des hommes ; c'est le contraire en Suède.

C. Influence des saisons et des mois. — Les résultats obtenus sur ce point sont peu précis. Bertillon a surtout étudié leur influence sur la mortalité de la première enfance. En laissant de côté le premier mois de la vie, et en représentant par 100 la mortalité des mois moyens de la première année d'âge, il trouve que la

période de mortalité *maximum* commence en juillet (115,4); — a son apogée en août (178); — va en s'atténuant en septembre (153), et finit en octobre (108,6). Il y a deux *minima* : l'un commence en mars (92), se poursuit en avril (79,5), et se prononce en mai (68,5). — Le deuxième minimum commence en novembre (72), et se prononce en décembre (68,5).

Ces résultats ne s'appliquent du reste qu'à la province. — Pour Paris, on trouve deux *maxima* de mortalité : l'un au mois d'août, plus fort pour les filles (155) que pour les garçons (139); — l'autre à la fin de l'hiver, plus intense pour les garçons (114) que pour les filles (98).

Quant à l'influence plus directe des *mois*, il résulte de ce que nous avons dit sur la natalité, que le mois de *février* étant le plus riche en naissances (111 sur 1,200 naissances annuelles) devra fournir le *plus de décès*, de 0 à 1 mois. — Inversement *octobre* et *novembre* en donnent *moins*, puisqu'ils ont le minimum de naissances.

Au point de vue des saisons et de l'influence de la *température* sur la mortalité aux différents âges, il résulte des observations de Lambert (de Genève) que les *grandes chaleurs* de la fin de l'été sont moins à craindre, pour la première année de la vie, que les *froids de l'hiver*.

— Ainsi, en Savoie, sur 1,000 décès annuels de 0 à 1 mois, on en compte 390 dans les quatre mois les plus froids (décembre, janvier, février, mars), et 290 seulement dans les quatre mois les plus chauds (juin, juillet, août, septembre). — Enfin, suivant le Dr Marmisse, la mortalité est plus forte dans les mois les plus chauds et les plus froids, elle est moindre dans les mois tempérés. Le Dr Maher est arrivé à des conclusions analogues.

L'influence des saisons sur les *enfants de un à cinq ans*

est aussi très-marquée, et donne à peu près les mêmes résultats : *maximum* de la mortalité dans les mois les plus chauds et dans les mois les plus froids.

Pour les *adolescents* et les *adultes*, cette action se continue assez notable de 5 à 10 ans, — diminue de 10 à 20, — et va en s'atténuant jusqu'à 40. — De 50 à 60 ans, elle apparaît de nouveau, et va en s'accroissant jusqu'à la *vieillesse*.

A cette période de (60 à 70 ans), son influence se fait sentir très-vivement : le *maximum* de la mortalité se trouve dans les quatre premiers mois de l'année avec décembre (103), janvier (117), février (103) et mars (115); — le *minimum* en juin (83), juillet (78), août (82), septembre octobre (90).

D. Influence de l'état civil. — Nous avons vu l'énorme *différence* qui existe, au point de vue de la mortalité, entre les enfants *légitimes* et les *illégitimes*; nous n'y reviendrons pas. Nous nous contenterons de rappeler qu'en France, dans la période 1856-1865, la mortalité des enfants légitimes était de 167,3, celle des illégitimes est 326; soit un rapport de 100 à 195. — La différence est encore plus marquée dans les campagnes, où le rapport est de 100 à 259 pour les garçons, et de 100 à 177 pour les filles.

On doit rapprocher de cette catégorie les *enfants trouvés* ou *assistés*, dont le nombre pour la France entière s'élève à 76,000. De 0 jusqu'à 12 ans, époque à laquelle ils cessent de recevoir des secours, la mortalité annuelle de la population générale oscillant entre 33 et 35 pour 1,000, celle des enfants trouvés, dans la période de 1845 à 1855, a été de 100, c'est-à-dire trois fois plus.

Quant à la mortalité des *adultes, célibataires, mariés* ou *veufs*, nous l'avons précédemment étudiée à l'article *matrimonialité*; nous avons vu l'influence bienfaisante

du mariage au point de vue de la longévité humaine ; nous n'insisterons pas davantage.

E. Influence des professions. — (**Mortalité par professions.**) — Les résultats auxquels on est arrivé sont encore peu précis sur ce point. — Les statistiques donnent cependant quelques chiffres intéressants : ainsi, on a trouvé qu'à l'apogée de la vie, de 35 à 45 ans, pour 1,000 individus de chaque profession, il ne succombe annuellement que 6 magistrats ou ministres des cultes, tandis que la mortalité est de 9, 10 et 12 pour les ouvriers de divers métiers ; — 13 pour les mineurs ; — 13 à 14 pour les médecins ; — 19 pour les aubergistes et les marchands de spiritueux.

Bertillon a constaté de plus ce fait curieux qu'en Angleterre, pour les hauts rentiers et les lords, si la mortalité est très-restreinte dans l'enfance et la vieillesse, elle atteint ou dépasse, à l'âge de la virilité (35 à 45 ans), la mortalité (11 à 12 p. 1,000) des professions ouvrières les moins favorisées (maçons, cordonniers, ouvriers des manufactures, etc.) ; c'est-à-dire que l'extrême richesse, quand on en abuse, devient aussi dangereuse que les plus infimes professions.

A ce chapitre des professions se rattache naturellement la question de la mortalité militaire.

Il est bon de faire remarquer d'abord qu'on devrait s'attendre à trouver une mortalité moindre que chez les civils, parce que, grâce à la sélection opérée par les conseils de révision, on a affaire à une population choisie. Il n'en est rien pourtant, et la mortalité générale de l'armée est presque toujours supérieure à celle de la population civile du même âge (13 à 14 p. 1,000, tandis que cette dernière n'est que de 9,6). — Le bénéfice de la sélection ne se fait sentir que pendant les cinq ou six premières années, période dans laquelle le nombre des

décès diminue sensiblement : ainsi, de 20 à 25 ans, la mortalité est moindre pour le soldat que pour le civil, et peut tomber à 9 et même 7 ; mais cette première période quinquennale passée, le taux de la mortalité remonte, et dépasse de plus en plus celle des civils ; de 40 à 50 ans elle est de 2/3 plus élevée.

Bertillon a trouvé que, parmi les causes qui influent particulièrement sur la mortalité militaire, il fallait ranger : *a.* l'*aliénation mentale* dont le danger augmente avec les années, et quadruple presque au bout de 14 ans ; et, fait assez singulier, sa fréquence est plus grande chez les officiers (1,48) que chez les sous-officiers (0,83) et les soldats (0,38) ; — *b.* le *suicide*, cause également fréquente de mortalité dans l'armée ; il s'élève annuellement à 0,5 pour 1,000 hommes d'effectif, tandis que pour la France entière, il est de 0,1 seulement ; — *c.* la mort par *accident* dans la proportion de 0,6 pour 1,000 ; — *d.* enfin les *maladies*, 10,32.

F. Influence de l'habitat (*ville ou campagne*). — Nous avons vu précédemment l'influence de cette condition pendant la première année de la vie. Cette période mise à part, on constate que la mortalité est plus grande dans les villes que dans les campagnes ; ainsi en France, dans la période 1861-1865, non compris le département de la Seine, la mortalité a été de 21,5 pour 1,000 habitants ; dans les campagnes ; — de 26,1, dans les villes ; c'est-à-dire qu'il y a eu excès dans le rapport de 100 à 121. — Cette loi n'existe plus pour le département de la Seine où le nombre des décès ne dépasse pas 25,6 (Paris n'a que 25,4). Cette anomalie apparente tient aux émigrations qui amènent dans Paris un grand nombre d'adultes dont la mortalité est moindre ; — et au petit nombre relatif des vieillards et des enfants qui fournissent le plus grand nombre des décès.

L'influence de l'habitat sur la mortalité a été plus particulièrement notée en Suède : ainsi la mortalité générale est de 49,65 pour 1,000 dans les campagnes et de 26,5 pour les villes ; l'accroissement est dans la proportion de 100 à 134.8.

L'aggravation que détermine le milieu des villes *diffère* singulièrement pour les *deux sexes* : ainsi, en passant de la campagne à la ville, les femmes voient leur mortalité s'élever de 100 à 126 ; — les hommes de 100 à 144. — Les causes de cette aggravation sont actuellement inconnues.

L'influence des villes se fait sentir pour les deux sexes, principalement entre 20 et 55 ou 60 ans, c'est-à-dire aux âges de travail ou de fécondité. Pour les hommes de 30 à 50 ans, elle fait plus que doubler les chances de mort.

En Belgique, la différence de mortalité entre les villes et les campagnes est moins prononcée. De 1861 à 1865 le nombre des décès a été pour les campagnes de 21,1, pour les villes 25,1.

G. Influence des mutualités. — Les chiffres recueillis sur ce point sont trop peu nombreux pour qu'on puisse apprécier la valeur exacte de cette donnée. On a trouvé cependant qu'en France, dans la période de 1852 à 1864, la mortalité de ces mutualités avait oscillé entre 15,6 et 11,6 pour 1,000 habitants (en moyenne 13), tandis que la population française du même âge et de même composition donnait une mortalité de 16.55. — En Angleterre, dans la période de 1846 à 1850, la mortalité de ces sociétés n'a été que de 12,6 pour 100. La mutualité ouvrière paraît donc diminuer les chances de mort, au moins pour les adultes et les hommes mûrs, car ces sociétés comprennent une population dont l'âge varie de 16 et 60 ou 75 ans

Il n'en est plus de même pour l'enfance. Il existe en effet en Angleterre des sociétés mutuelles, dites d'enterrement, dans lesquelles les familles reçoivent des primes à la mort d'un des leurs, surtout des enfants, comme frais d'enterrement. Si la prime dépasse les frais, il y a un bénéfice pour la famille à chaque décès. Or, d'après le président du congrès international des sciences sociales, tenu en 1874 à Glasgow, la statistique a démontré que la mortalité de ces mutualités est très-supérieure à la mortalité normale des mêmes classes.

H. Influence de l'aisance. — C'est la condition qui, après l'âge, a le plus d'influence sur la mortalité (Villermé, Benoiston, Casper, etc.). Quant à la mesure de cette action, elle est difficile à préciser ; il faudrait pouvoir mesurer la misère, l'aisance et la richesse. Quoi qu'il en soit, on peut dire d'une manière générale que l'extrême misère amène rapidement la mort par inanition dans les cas de famine qui, devenus heureusement de plus en plus rares en Europe, s'observent encore en Asie et dans les Indes. La misère à un degré moindre, sorte de famine chronique, suivant l'expression de Bertillon, produit pour chaque âge un affaiblissement plus ou moins marqué, qui prédispose à toutes les influences pathologiques, et enlève surtout les individus faibles (vieillards et enfants). — Cette influence de la misère sur la mortalité ressort, surtout à Paris, de l'étude comparative du nombre des décès dans les arrondissements riches ou pauvres. Ainsi, dans le deuxième arrondissement, quartier de la Bourse et du haut commerce, la mortalité n'est que de 13 à 16 pour 1,000 habitants ; — dans le dix-neuvième (Buttes-Chaumont), quartier ouvrier, peuplé de pauvres, elle est de 25 à 31 pour 1,000. Le Dr Marmisse, de Bordeaux, est arrivé à des résultats analogues. Il

résulte en somme de l'examen des faits : que la mortalité croît en raison directe de la misère, — et que les chances de mort sont plus grandes pour les pauvres que pour les riches.

I. Influence des conditions d'internement (prisons, maisons centrales, bagnes, pensionnats, couvents, etc.). — On a peu ou point de renseignements sur l'influence des pensions, des internats d'enfants ou des couvents sur la mortalité. — Quant aux prisons, il résulte des documents de Bertillon, que le nombre des décès dans les prisons est *trois fois* plus élevé que pour la population ordinaire (44 pour 1,000 au lieu de 15). — Dans les *maisons d'éducation correctionnelle* qui comprennent une population entre sept et vingt et un ans, la mortalité est plus que *doublée* pour les garçons, *triple* et presque *quadruple* pour les filles.

J. Influence de la maladie (Mortalité par maladie). — Dans l'armée, la mortalité est de 24 à 26 par 1,000 malades, pour une durée moyenne de 28 à 29 jours. — Dans les hôpitaux civils, pendant la période de 1855-1862, le nombre de décès à Paris, pour une durée moyenne de séjour de 22,13, a été de 114,15 pour 1,000 habitants.

DE LA PROSTITUTION.

A la question de natalité, de matrimonialité et de population se rattache la *prostitution*, considérée généralement comme une plaie de la société, mais suivant quelques auteurs, comme un mal nécessaire. Elle a existé de toute antiquité, et se rencontre actuellement dans presque toutes les villes de l'univers.

Causes de la prostitution. — Suivant Parent-Duchâtelet, les principales causes de la prostitution en

général sont : l'excès de la misère, le dénuement absolu, par suite de paresse ou pour d'autres motifs ; — l'abandon de la femme par son amant ou son mari ; — le concubinage ; — la perte des parents ; — l'expulsion de la maison paternelle ; — la séduction, pour les domestiques chassées ensuite par leurs maîtres ; — le désir d'ajouter au salaire insuffisant du travail journalier ; — la mauvaise compagnie ; — les mauvais conseils ; — la corruption prématurée ; — le défaut de surveillance de la part des parents ; — les mauvais traitements que ceux-ci font souvent subir à leurs filles, surtout dans la classe ouvrière ; — quelquefois, mais rarement le dévouement ; quelques femmes se livrent en effet à la prostitution pour nourrir ou soutenir leurs parents infirmes, leurs frères, leurs sœurs ou leurs enfants.

Les **professions** où se rencontre plus particulièrement la prostitution sont : les ouvrières des ateliers ou des fabriques (couturières, lingères, modistes, tisseuses, chapeliers, bijoutières) ; — celles qui vendent sur la voie publique (bouquetières, fruitières, saltimbanques, écaillères), etc. ; — les artistes, — les cuisinières, les bonnes d'enfants, les chiffonnières, les laitières, les vachères, les bergères, etc. (Parent-Duchâtelet, Becquerel).

Le nombre des prostituées va toujours en grandissant : ainsi, en 1830, on ne comptait que 2,800 filles publiques inscrites ; en décembre 1831, 3,517 ; — de 1832 à 1841 leur chiffre a atteint 3,906 ; — en 1843, 3,824 ; — et en 1851, 16,239. Cette proportion a certainement encore augmenté depuis cette époque.

Il existe *deux catégories* de prostitution, la prostitution *publique* et la prostitution *clandestine*.

A. Prostitution publique. — Elle comprend les filles qui font un véritable métier de la prostitution, en vivent journallement, et sont *inscrites* à la préfecture